

Rapport N° 7

Station d'épuration de l'Asse – Grande révision du CCF (couplage chaleur/force) et installation d'un système de nettoyage du biogaz

Demande de crédit de réalisation de CHF 106'000.-/HT

Nyon, le 30 septembre 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mme Myriam Pasche, MM. Victor Allamand, Antoine Dumas, Régis Joly (Président et rapporteur) et Frédéric Tschuy s'est réunie le 28 septembre 2011 pour étudier le préavis cité en titre. Mme. Marlyse Graf Zaugg, ainsi que MM. Olivier Pezzoli et Jean-Paul Ursenbacher étaient excusés.

Pour ce faire, elle a entendu MM. Olivier Mayor, Municipal, et François Menthonnex, Chef du Service Travaux et Environnement, ainsi que Mme Güner Sengul, ingénieur en environnement au sein du Service. Elle les remercie vivement pour les informations complémentaires fournies.

En préambule, il est rappelé que, lorsque la STEP a été réalisée, en 1993, la Ville avait fait œuvre de pionnière en prévoyant une installation de captage d'énergie par récupération du biogaz issu de la digestion des boues d'épuration. Pour ce faire trois moteurs, vite sous-dimensionnés avaient alors été installés. En 2001, lors d'une première révision, un couplage chaleur/force (CCF) avait été adjoint au système, permettant d'exploiter la totalité du biogaz extrait. Il en résulte une valorisation de 100% de la chaleur et d'environ 85% de l'électricité produites. Après 10 ans de fonctionnement, cette installation, comme tout système mécanique, nécessite un « grand service ».

Afin d'améliorer encore la qualité de cette installation, il est cette fois prévu d'y ajouter un système de nettoyage du biogaz. Cette amélioration rend l'installation plus performante (augmentation du rendement énergétique) et plus économique (réduction des coûts d'entretien).

Les travaux auront une durée d'une semaine environ et, compte tenu d'un délai de livraison des composants de l'ordre d'un mois, le chantier pourrait être bouclé cette année encore. Par ailleurs, même si le CCF est stoppé durant sa révision, le biogaz produit continuera d'être exploité en alimentant la chaudière à gaz de la STEP.

Les incidences financières du projet ont été soigneusement étudiées, tant du point de vue du financement de l'investissement, que des coûts d'exploitation et d'amortissement.

En conclusion, la Commission estime que le projet proposé fait montre d'une recherche d'efficacité certaine, permettant de valoriser au mieux la source d'énergie propre et renouvelable qu'est le biogaz produit par notre STEP, tout en prolongeant, à moindre coût, la durée de vie d'une installation ayant fait ses preuves.

Par conséquent, considérant ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accéder à la demande de la Municipalité et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 7 concernant une demande de crédit de CHF 106'000.- HT permettant une grande révision du CCF (Couplage Chaleur Force) de la STEP à l'Asse ainsi que l'installation d'un système de lavage du biogaz,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. un crédit de CHF 106'000.- HT est accordé à la Municipalité pour financer une grande révision du CCF de la STEP de l'Asse et l'installation d'un système de lavage du biogaz ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 50'000.- HT sur le fonds Efficacité Energétique et promotion des Energies Renouvelables EEER – compte 9280.32 ;
3. que le solde, soit CHF 56'000.- HT sera porté en augmentation du compte no 9143.12 "station d'épuration et collecteur d'égouts", dépenses amortissables en 10 ans.

La Commission :

Victor Allamand
Marlyse Graf Zaugg
Myriam Pasche
Frédéric Tschuy

Antoine Dumas
Régis Joly (Président et rapporteur)
Olivier Pezzoli
Jean-Paul Ursenbacher